

06 RENOV
SASU au capital de 500 euros
Siège social :
28 Rue de Mimont
06400 CANNES

RCS ANTIBES 930 577 770

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 28 Janvier 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le 28 Janvier 2025 à 10 heures,

Les associés de la société 06 RENOV SASU au capital de 500 € divisé en 500 actions de 1 € chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social de la société, sur convocation du Gérant.

Sont présents :

Monsieur **AKDENIZ Ercan**: 500 actions
Numérotées de 1 à 500

Total : 500 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur **AKDENIZ Ercan** en sa qualité de Président.

Le Président constate que tous les associés présents ou valablement représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

Approbation des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- Le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé,
- l'inventaire,
- les comptes annuels au 31/12/2024,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par l'article 223-19 du code de commerce s'il y a lieu.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AE

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Affectation des résultats,
- quitus au Gérant,
- approbation de la rémunération du gérant,
- approbation des conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce.

Le Président commente ensuite brièvement les comptes de l'exercice écoulé et informe l'assemblée de la marche de la société pour la même période.

La discussion est ouverte, diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 6 198 €.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 6 198 €.

- En report à nouveau pour	6 198 €
TOTAL	6 198 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération perçue par le président au titre de l'exercice clos le 31/12/2024 qui s'est élevée à 0 € bruts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AE

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou extrait des présentes pour accomplir tous dépôt et formalités et notamment celles relative au dépôt des comptes annuels et des documents visés à l'article 44-1 du décret du 23 mars 1967.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé par les associés qui tient lieu de feuille de présence.

Monsieur AKDENIZ Ercan

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Ercan', written in a cursive style.

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	31/05/2024	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/> x	ou réel normal	<input type="checkbox"/>
et clos le	31/12/2024	Option pour la comptabilité super-simplifiée	<input type="checkbox"/>	TVA	<input type="checkbox"/>
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	<input type="checkbox"/>		

A IDENTIFICATION	
Dénomination de l'entreprise : Société 06 RENO V	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise : AVENUE MICHEL JOURDAN
Adresse de l'entreprise : 28 RUE DE MIMONT	06150 CANNES
Mél : 06400 CANNES ercanakdeniz8@gmail.com	Mél :
Téléphone :	
SIREN : 9 3 0 5 7 7 7 7 0	
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	B DIVERS
	Activités exercées (souligner l'activité principale) :
	Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case) <input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)		Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal	Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	6 198	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers	(compris dans les résultats ci-dessus)		
- (Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu.....)	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b		
revenus nets exonérés (a - b).....	c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu.....	d		
3. Total		6 198	
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)		6 198	
4bis. Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10%			

4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)

- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI

e

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI

f

5. Plus-values taxées selon les règles prévues par les particuliers

à court terme et à long terme exonérées

à long terme imposables à 12,8 %

à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI)

dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)

dont plus-value à court terme exonérée art. 151 septies (151 septies A et 238 quindecies)

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ZRR art. 44 quindecies Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies Autres dispositifs

ZFU art. 44 octies et 44 octies A Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies

Exonération ou abattement pratique sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 % sur le bénéfice professionnel

Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) France Ruralités Revitalisation art.44 quindecies

7. dont BIC non professionnels (2031 Bis-SD)

a - BÉNÉFICE b - DÉFICIT

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).

Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance Moins-values à court terme (art 39 duodecimes)

- Plus-values PV nettes à long terme imposable à 12,8 % Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel

8. Régime des sociétés de personnes

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

D Contribution temporaire de solidarité

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

ECF Désignation du prestataire : *Certifié conforme à l'original*

Expert On Demand
Parc Club du Moulin à Vent
69693 Venissieux Cedex

Identité du déclarant:
Lieu: CANNES Date: 27/01/2025
Qualité et nom du déclarant: AKDENIZ ERCAN
Signature: PRESIDENT

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les C les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Cegid Quadra *EAJ.*

Désignation de l'entreprise Société 06 RENOV Néant *
 Adresse de l'entreprise 28 RUE DE MIMONT 06400 CANNES
 Numéro SIRET * 9 3 0 5 7 7 7 7 0 0 0 0 1 7 Durée de l'exercice en nombre de mois * 8 Durée de l'exercice précédent * 0

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4		Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2		Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010		012			
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	6 000	030	704	5 296	
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	6 000	048	704	5 296	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés*	068		070			
	Autres * (3)	072	5 800	074		5 800	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	980	086		980	
		Total II	096	6 780	098		6 780
	Total général (I+II)	110	12 780	112	704	12 076	
PASSIF					Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	500		
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132		
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136	6 198		
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
		Total I			142	6 698	
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	503		
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169	3 485	172	4 875	
	Comptes courants d'associés			173			
	Autres dettes			175			
	Produits constatés d'avance			174			
		Total III			176	5 378	
	Total général (I + II + III)			180	12 076		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 000	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	5 144	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise Société 06 RENOV

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le				Néant	
		13	1	2	2	0 0 0 0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209					
	Production vendue biens	215					
	services *	217			24	167	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						
	Production immobilisée *						
	Subventions d'exploitation reçues						
	Autres produits						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				24	167	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						
	Variation de stock (marchandises) *						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				4	788	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)				10	885	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243				13	
	Rémunérations du personnel *					520	
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant)	380		699		1	059
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255				704	
	Dotations aux dépréciations						
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259					
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260					
Total des charges d'exploitation (II)				17	968		
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					6	198	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						
	Produits exceptionnels (IV)						
	Charges financières (V)						
	Charges exceptionnelles (dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))	347					
		348					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)						
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					6	198
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						
	Provisions non déductibles *						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Déductions	Entreprise innovantes (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (44. octodes)	138
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		
	Divers* ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993	
					Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexidécies)	992	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		352	6 198	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						
	Déficit antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		370	6 198	

Désignation de l'entreprise : Société 06 RENOV

Néant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462	6 000	464		466	6 000		6 000	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490		492	6 000	494		496	6 000		6 000	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
		Fonds commercial	495		497		498		499			
		Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552	704	554		556	704			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
TOTAL		570		572	704	574		576	704			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5						
		6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société 06 RENOV

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982
Déficits reportables		984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis
Déficits de l'exercice		860
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter
Total des déficits restant à reporter (870-984+860)		870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée	374	3 933
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	504
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692	Revenu brut social (si le montant est positif)	693

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : Société 06 RENOV		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 31/05/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		8	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3) 137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt
[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE [3 1 1 2 2 0 2 4]

N° SIRET [9 3 0 5 7 7 7 7 0 0 0 0 1 7]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [Société 06 RENO]

ADRESSE (voie) [28 RUE DE MIMONT]

CODE POSTAL [06400] VILLE [CANNES]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	500

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [M] Nom de famille [AKDENIZ] Prénom(s) [ERCAN]

Nom d'usage [] % de détention [100.00] Nb de parts ou actions [500]

Naissance : Date [201203] N° Département [99] Commune [VARTO] Pays [TR]

Adresse : N° [] Voie [AVENUE MICHEL JOURDAN]

Code postal [06150] Commune [CANNES] Pays [France]

Titre (2) [] Nom de famille [] Prénom(s) []

Nom d'usage [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 9 3 0 5 7 7 7 7 0 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société 06 RENOV

ADRESSE (voie) 28 RUE DE MIMONT

CODE POSTAL 06400 VILLE CANNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.